

## Motion AESH / INCLUSION

### Une Dégradation Alarmante des Conditions de Travail

Depuis la rentrée, de nombreux Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) font état d'une souffrance professionnelle et d'une détérioration marquée de leurs conditions de travail. L'instauration PIAL, que nous avons dénoncée dès sa mise en place, présentée initialement comme un levier d'amélioration a également contribué à aggraver la précarité et pauvreté de ces personnels.

Dans les Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP et REP+) Le Conseil d'État a récemment condamné le Ministère pour avoir exclu les AED et les AESH des avantages spécifiques aux REP et REP+, entraînant une révision du décret en 2023. Depuis cette décision, le SNES-FSU soutient les AESH dans leurs démarches juridiques et leurs recours auprès des tribunaux administratifs. Cependant, l'attente devient de plus en plus intolérable pour les collègues AESH.

Dans l'académie de Lille, où les PIAL sont généralisés depuis cinq ans, le bilan est sans appel : l'organisation des PIAL ne remplit pas les promesses initiales et suscite un sentiment d'abandon parmi les AESH, qui se sentent de plus en plus démunis face à l'ampleur des besoins.

La situation actuelle met également en lumière une pénurie de moyens insoutenable. En l'absence de brigades de remplacement, les AESH doivent pallier des manques constants. Par ailleurs, le recrutement de nouveaux accompagnants est insuffisant : avec seulement 285 postes supplémentaires pour les 198 PIAL de l'académie de Lille, on atteint à peine 1,4 AESH par PIAL. Ce chiffre ne permet pas de garantir un accompagnement stable et qualitatif pour chaque élève nécessitant un suivi.

L'annonce récente de la mise en place de trois jours de carence par le ministre de la Fonction publique accentue l'inquiétude. En imposant trois jours non rémunérés en cas d'arrêt maladie, cette mesure frappe durement les AESH, déjà parmi les personnels les plus précaires de l'Éducation nationale. En ajoutant à cela une possible réduction de salaire de 10 %, ces professionnels, qui touchent déjà de faibles revenus, se retrouvent dans une situation où chaque arrêt maladie devient une charge financière insupportable.

Cette pénalisation est d'autant plus difficile à comprendre que les AESH, du fait de leur proximité avec des élèves souvent fragiles, sont exposés à des risques sanitaires accrus.

La mise en place des PIAL a introduit une mobilité accrue pour les AESH, qui interviennent souvent dans deux ou trois établissements différents chaque semaine. Cette situation soulève un risque de création de « clusters » ambulants, car nombre d'entre eux pourraient choisir de venir travailler malgré des symptômes, par crainte des répercussions financières. Cette logique impactera inévitablement la santé de l'ensemble des personnels et des élèves, et pourrait déstabiliser à terme le service public de l'éducation. Ce qui affecte le public finira également par affecter le secteur privé.

Aujourd'hui, le SNES-FSU doit porter avec la FSU une alerte sociale concernant les conditions de travail des AESH avec pour objectif : garantir des moyens adaptés, des conditions de travail dignes, et une reconnaissance réelle du métier d'AESH. La qualité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap dépend de ces personnels dévoués ; sans eux, les dispositifs d'inclusion sont vidés de leur sens. Il est crucial de défendre une école inclusive qui respecte et valorise ceux et celles qui la font vivre, et d'agir pour protéger la santé des personnels et des élèves.

**Le SNES-FSU doit rappeler que l'accueil des élèves, la gestion RH au sein des PIAL, et les conditions de travail des AESH ne peuvent plus être délaissés. L'éducation inclusive a besoin de moyens, d'humanité, de justice sociale et d'une politique volontariste pour accomplir sa mission.**